

Namibie - Sables du Namib du 10/07 au 26/07/2018

©-Pierre-yves DENIZOT / 2018 - <http://pierre-yvesdenizot.free.fr/>

Article 4 : deux associations namibiennes ont déposé devant un tribunal de New York un recours collectif contre l'Allemagne pour obtenir réparations du génocide perpétré par les Allemands durant la période coloniale 06 janvier 2017 à 14h37

Le recours collectif, déposé jeudi par des associations de populations hereros et namas, demande également que leurs représentants participent aux négociations à ce sujet entre l'Allemagne et la Namibie. Les deux pays négocient actuellement une déclaration commune dans laquelle l'Allemagne entend s'excuser des massacres commis dans son ancienne colonie africaine. Mais Berlin considère ne pas avoir à verser de dédommagements compte tenu de l'aide au développement versée à la Namibie depuis son indépendance de l'Afrique du Sud en 1990. Les plaignants ont souligné que le recours était déposé au nom de tous les Hereros et Namas dans le monde, à la recherche de réparations et de compensations pour le génocide subi durant la période coloniale allemande. Ils réclament également une reconnaissance officielle de leurs droits et l'assurance qu'aucun accord ne soit conclu sans leur assentiment.

Le premier génocide du XXe siècle

À Berlin, Martin Schaefer, un porte-parole du ministère des Affaires étrangères, a refusé de commenter cette plainte dont il n'avait pas pris connaissance. Mais il a indiqué que les négociations lancées il y a deux ans avec la Namibie visaient à dégager une voie commune pour le futur. « Les discussions avec la partie namibienne se déroulent bien de notre point de vue. Les pourparlers ne sont pas faciles car le sujet est délicat, mais ils se tiennent dans un esprit de confiance et de compréhension mutuelle », a-t-il ajouté. D'après le recours déposé à New York, un tiers des terres des Hereros et des Namas ont été saisies par les colons entre 1885 et 1903, sans aucune compensation et avec le consentement explicite des autorités allemandes. Les associations dénoncent également la répression des soulèvements populaires par les Allemands en 1904-1905, qui a provoqué la mort de quelque 100 000 membres des peuples herero et nama. Ces massacres sont souvent considérés par les historiens comme le premier génocide du XXe siècle. Parmi les plaignants figurent notamment Vekuii Rukoro, considéré comme le chef du peuple herero ; David Frederick, président de l'Association des autorités traditionnelles des Namas ; et l'Association aux États-Unis du génocide herero.

<http://www.jeuneafrique.com/390437/societe/namibie-recours-collectif-depose-a-new-york-contre-lallemagne-genocide-presume/>

Namibie : Berlin juge « irrecevable » une plainte pour génocide à New York 26 janvier 2018 à 14h01

Le gouvernement allemand a indiqué vendredi avoir demandé le rejet d'une demande en réparation pour génocide de descendants de tribus namibiennes qui ont poursuivi l'Allemagne devant un tribunal de New York. « La plainte est irrecevable du fait du principe de l'immunité de l'État. C'est pourquoi il était nécessaire, en droit américain, de notifier cela au tribunal de manière formelle. Nous l'avons fait via un avocat », a indiqué la porte-parole du ministère allemand des Affaires étrangères, Maria Adebahr, dans un point de presse. « Nous ne commentons pas une procédure en cours », a-t-elle ajouté, au lendemain d'une audience sur la procédure de ce dossier devant un juge fédéral à New York. C'était la première fois que l'Allemagne était représentée à une audience depuis le début de la procédure. Lors de l'audience de jeudi, la juge fédérale Laura Taylor Swain a déclaré recevable le recours en irrecevabilité de l'Allemagne, après avoir rejeté une première version. La magistrate n'a pas donné de date pour le rendu de son jugement concernant ce recours, mais a fixé au 3 mai la prochaine audience.

L'Allemagne a mis longtemps à reconnaître la gravité des faits

Des représentants des tribus des Héréro et Nama ont déposé cette plainte pour obtenir des dédommagements pour la guerre « raciale » menées contre ces peuples indigènes dans l'Afrique allemande du Sud-Ouest (1884-1915). Privés de leurs terres, de leur bétail et de tout moyen de subsistance par des colons allemands, les Héréros se sont révoltés le 12 janvier 1904, massacrant 123 civils allemands. Après la sanglante bataille de Waterberg, en août de cette année-là, quelque 80.000 Héréros fuient avec femmes et enfants pour gagner le Botswana voisin. Les troupes allemandes les poursuivent à travers les étendues désertiques de l'actuel Kalahari, où seuls 15.000 survivent. Et en octobre 1904, le commandant militaire de la colonie, le général Lothar von Trotha, ordonne l'extermination des Héréro. Quant à la tribu nama, plus petite, elle connut un sort similaire. Quelque 10.000 de ses membres furent tués en essayant de se rebeller contre les Allemands entre 1903 et 1908. Même si l'Allemagne a mis longtemps à reconnaître la gravité des faits, plusieurs de ses représentants utilisent désormais le terme de « génocide » pour décrire les faits. Un processus politico-diplomatique est aussi en cours avec la Namibie depuis plus de deux ans et doit aboutir à une déclaration commune sur ces crimes. Mais Berlin a toujours considéré ne pas avoir à payer de dédommagements individuels aux descendants des victimes, arguant notamment de l'aide « généreuse » au développement avec des montants « records » par habitant versée à la Namibie depuis son indépendance de l'Afrique du Sud en 1990.

<http://www.jeuneafrique.com/522377/societe/namibie-berlin-juge-irrecevable-une-plainte-pour-genocide-a-new-york/>